

LE RÔLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp, a présenté, le 24 mars, devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, les crédits de son ministère pour l'année 1970-1971. A cette occasion M. Sharp a décrit les fonctions de son ministère, tant au Canada qu'à l'étranger. Voici le texte partiel de sa déclaration:

...A Ottawa, le ministère prend part, à tous les niveaux, au travail accompli au sein du gouvernement concernant les questions relatives au commerce. Le ministère joue un rôle prépondérant dans les négociations menées à l'échelon des organismes internationaux — tels le GATT ou l'OCDE — et qui ont une incidence sur nos exportations. Dans nos missions à l'étranger, le personnel des Affaires extérieures travaille en coopération étroite avec les gouvernements étrangers en vue d'assurer aux marchandises canadiennes un régime favorable. Il apporte par ailleurs son appui aux délégués commerciaux qui s'efforcent d'obtenir des commandes et des contrats pour le Canada. On envoie fréquemment à l'étranger des fonctionnaires des Affaires extérieures pour résoudre les problèmes d'ordre commercial qui se posent avec d'autres gouvernements. C'est ainsi, par exemple,

qu'au cours de la quinzaine écoulée, un fonctionnaire de ce ministère a dirigé des petits groupes chargés de résoudre certains problèmes commerciaux importants au Mexique et de nous assurer des débouchés en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les activités économiques du ministère des Affaires extérieures revêtent également d'autres aspects. Il s'agit des questions relatives aux transports aériens, qui nécessitent toujours des négociations de gouvernement à gouvernement, à l'administration des eaux internationales en coopération avec les États-Unis, et à tout le domaine des communications. Dans certains cas, le ministère négocie avec d'autres gouvernements en vue de conclure des accords visant à garantir les investissements. Ces accords présentent de l'importance lorsqu'une société canadienne désireuse d'investir dans un autre pays demande des garanties raisonnables quant à la convertibilité des bénéfices et des gains en capital, et à un règlement satisfaisant en cas d'expropriation ou de reprise par une entreprise locale.

Les sociétés canadiennes dont l'activité touche au commerce extérieur et qui effectuent des investissements à l'étranger s'adressent à nos ambassadeurs pour connaître leur avis sur le climat politique et la stabilité économique des pays auxquels elles s'intéressent. Nos ambassades et missions doivent constamment s'occuper de réclamations formulées contre des gouvernements étrangers par des entreprises et des particuliers de nationalité canadienne.

Nos postes et missions à l'étranger représentent non le ministère des Affaires extérieures comme tel mais le Canada tout entier et la totalité des fonctions de son gouvernement. Ils défendent les intérêts des provinces et des villes. Les représentants des gouvernements provinciaux — ou de nos municipalités — qui voyagent à l'étranger trouvent nos ambassades et missions prêtes à leur venir en aide et utilisent pleinement les facilités mises à leur disposition, tenant pour acquis que les Affaires extérieures les représentent eux aussi.

SOMMAIRE

Le rôle du ministère des Affaires extérieures	1
Prêt d'une oeuvre précieuse à l'Expo 70....	3
Bill pour l'institution d'un Conseil des normes du Canada	3
Dernier rapport de la S.A.C.E.....	4
Le Ballet national à l'Expo 70	4
Nouvel étiquetage sur produits dangereux..	5

...Les fonctionnaires du ministère poursuivent des objectifs purement canadiens et se font les porte-paroles des initiatives canadiennes aux Nations Unies, à la Conférence du Comité sur le Désarmement, au Conseil de l'OTAN ainsi que dans le cadre de nos rapports bilatéraux avec les autres pays.

ÉCHANGES CULTURELS ET SCIENTIFIQUES

Par ailleurs, les échanges culturels et scientifiques prennent de plus en plus d'importance dans nos relations avec l'étranger. Le Canada apporte sa contribution aux activités des organisations spécialisées de toute nature, qu'il s'agisse de l'Organisation mondiale de la santé, du Bureau international du Travail, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Nous réalisons un programme toujours plus vaste d'aide au développement dans quelque cinquante pays et nous assumons des responsabilités spéciales en tant que membre du Commonwealth et de la communauté des pays francophones. Depuis de nombreuses années, le Canada s'intéresse de très près au développement du droit international. Nous avons joué un rôle de premier plan lors de la rédaction, il y a quelques années, d'un règlement international sur les transports aériens, et nous participons en ce moment à des négociations relatives à la piraterie aérienne. Le droit maritime et les discussions actuelles sur l'utilisation pacifique des fonds marins figurent également parmi nos préoccupations. Je ne cherche pas, je le répète, à épuiser la question. Je veux seulement vous donner une idée de l'ampleur et de la complexité des tâches du ministère, pour en arriver à deux considérations essentielles. D'abord, pour exercer ses activités de façon efficace dans tous ces domaines, il a besoin du corps d'experts et de fonctionnaires expérimentés qu'il a constitué et, ensuite, l'idée que le Canada pourrait faire face, au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires, à cet ensemble de rapports et de responsabilités à l'échelon international, ne peut résister à un examen, si bref soit-il.

En tant que membre à part entière de la communauté des nations et avant tout pour servir nos intérêts nationaux essentiels, le Canada doit manifester sa présence et faire entendre sa voix dans le monde entier, ainsi que dans les organismes multilatéraux où sont prises tant de décisions susceptibles d'affecter la sécurité et la prospérité de notre pays. Telle est la mission principale du ministère des Affaires extérieures, mission qui est remplie avec habileté et patience par des fonctionnaires compétents et expérimentés.

On a dit que le Canada n'avait pas d'ennemis dans le monde, mais uniquement des amis. Je crois qu'il y a du vrai dans cette affirmation, mais il n'est pas exact que, de ce fait, le Canada ait moins besoin que d'autres d'un corps diplomatique. En effet, plus les contacts avec un pays sont étroits, plus il y a de problèmes et de conflits d'intérêts et plus importants ils sont. Le Canada n'a pas d'ami plus proche que les États-Unis. Nous nous partageons ce continent

au nord du Rio Grande et, chaque jour, la multiplicité de nos rapports fait naître une foule de problèmes qu'il faut résoudre au prix d'une large partie du temps et de l'énergie du ministère.

Par suite de la lutte menée par le gouvernement contre l'inflation, les ressources limitées du ministère sont encore plus restreintes, mais je suis résolu, et les fonctionnaires de mon ministère m'appuient pleinement, à faire en sorte que le ministère continue de faire face à ses responsabilités et de sauvegarder les intérêts fondamentaux du Canada à l'étranger. Par ailleurs, il ne serait pas honnête de ma part de laisser entendre que nos postes et missions seront en mesure de procurer les mêmes services que par le passé, notamment aux délégations et aux particuliers en voyage. En période d'austérité financière, ce sont les services utiles, mais non essentiels, qui doivent subir les conséquences. Les services du ministère des Affaires extérieures à l'étranger ont toujours été à peine suffisants — et rien de plus — pour répondre à ce que l'on attendait d'eux. Lorsque prendra fin la lutte actuelle contre l'inflation, et pour servir nos intérêts nationaux essentiels, il faudra encourager le ministère à se développer dans une mesure comparable à l'accroissement des activités et des responsabilités du Canada dans le monde.

Avant la fin de cette session, je soumettrai au Parlement une série de notes sur la politique étrangère du Canada pendant cette décennie. Ces notes sont le résultat de près de deux ans de travaux effectués par le ministère en coopération avec d'autres ministères et organismes intéressés. J'en discuterai volontiers avec le Comité. Nous pourrions ainsi parler, de façon plus détaillée, du travail du ministère.

TÂCHES ET DÉPENSES ACCRUES

Au cours de l'année financière 1959-60, les dépenses de fonctionnement et d'investissement se sont élevées au total à 19.7 millions de dollars. Cette somme représentait les six dixièmes de un pour cent de l'ensemble des dépenses gouvernementales. Le ministère comptait alors 335 agents du service extérieur et un personnel de soutien de 1,625 employés.

Dix ans plus tard, les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 56 millions de dollars, soit les quatre dixièmes de un pour cent du total des dépenses gouvernementales; et le ministère compte 485 agents du service et un personnel de soutien de 2,584 employés.

Une augmentation de 150 agents au cours d'une décennie n'est pas exagérée. Au contraire, seules une planification prudente et une saine économie ont permis au ministère, durant cette période, de pourvoir aux besoins de dix-sept nouvelles missions, de quintupler ses programmes d'assistance, de tripler ses services consulaires, d'appuyer des programmes d'information ou culturels nouveaux ou élargis, de prendre de nouvelles initiatives à l'endroit du monde francophone, d'accroître son activité sur le

PRÊT D'UNE OEUVRE PRÉCIEUSE À L'EXPO 70

C'est l'un de ses trésors nationaux les plus précieux — un tableau du XIVe siècle de Simone Martini de Sienne — que le Canada prête à l'Expo 70, qui s'est ouverte le 15 mars et durera jusqu'au 13 septembre prochain à Osaka, au Japon.

Selon Mlle Jean Sutherland Boggs, directrice de la Galerie nationale du Canada, le délicat portrait de Sainte Catherine, par Simone Martini de Sienne, serait "l'une des oeuvres les plus belles et les plus précieuses de la collection nationale. Cette peinture d'une grande importance historique représente à elle seule toute la contribution de la Galerie à l'exposition mondiale d'Osaka".

L'oeuvre est une détrempe sur bois, de dimensions modestes (32¾ x 16 po), qui fut à l'origine destinée à constituer l'aile gauche du rétable de Saint-François d'Orvieto.

L'Expo 70 présentera des oeuvres d'art du monde entier dans son pavillon des beaux-arts, comme l'avait déjà fait l'Expo 67, à Montréal. Des oeuvres de nos artistes canadiens seront prêtées par les Galeries et les Musées provinciaux du Canada.

Le directeur du Laboratoire national de restauration et de recherche de la Galerie nationale, M. Nathan Stolow, s'est chargé lui-même du transport de l'oeuvre à son point de destination: Japon. La peinture a fait le voyage dans une caisse hermétiquement scellée, conçue de façon à permettre au tableau de ne pas subir des conditions atmosphériques différentes de celles auxquelles il avait été habitué à la Galerie nationale. Un revêtement isolant de résine silicone empêchait le panneau de bois tant de se dessécher outre mesure que de s'imprégner d'humidité. M. Stolow a expliqué avant son départ que les tableaux sur bois sont plus fragiles à ce point de vue que les toiles.

Les variations du climat canadien sont telles que les musées d'art doivent utiliser un système spécial de contrôle atmosphérique pour empêcher certaines oeuvres de se détériorer.



La Galerie nationale du
Canada, Ottawa

Sainte Catherine

BILL POUR L'INSTITUTION D'UN CONSEIL DES NORMES DU CANADA

Selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, un organisme national de normalisation aura pour principal avantage de protéger le consommateur et de servir de guide au fabricant.

S'adressant à la Chambre des communes lors de la deuxième lecture du projet de loi pour l'institution d'un Conseil des normes du Canada, M. Pepin a déclaré que le Conseil identifiera et encouragera l'accroissement des normes là où la protection du consommateur est inexistante. Le consommateur sera alors en mesure de juger de la valeur du produit dont il fait l'acquisition.

Un Conseil des normes du Canada encouragera l'établissement et la reconnaissance volontaire de la normalisation, évitera le double emploi, assurera la coordination de ce qui se fait déjà dans ce domaine et empêchera l'adoption de normes contradictoires au pays; il facilitera la circulation des biens et services et améliorera la qualité de la production destinée tant au marché national qu'aux marchés d'exportation, a déclaré M. Pepin.

COOPÉRATION DE DIVERS GROUPES

Le ministre a aussi fait savoir que "le Conseil serait fondé sur le principe de la coopération entre tous les groupes intéressés, c'est-à-dire les fabricants, les intérêts commerciaux, les industries de service, le gouvernement et les consommateurs. Il parlerait au nom de tous les Canadiens. Le Conseil sera indépendant du gouvernement dans l'élaboration de sa politique et dans son fonctionnement, mais il sera responsable devant le Parlement de ses dépenses à même les fonds publics. Le Conseil ne se préoccupera que des normes volontairement acceptées et n'aurait pas le pouvoir de les imposer.

Le ministre a dissipé les craintes selon lesquelles ce Conseil remplacerait les organisations de normalisation existantes ou bien établirait lui-même les normes. "Contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, a dit M. Pepin, l'institution d'un Conseil des normes n'implique pas une relève des organismes indépendants actuels. Le Conseil profitera de l'expérience acquise par les organismes existants, lesquels conserveront leur propre liberté de déterminer leurs priorités et leur politique. Les procédures adoptées par les principales agences de

de rédaction des normes, telles que l'Association canadienne de normalisation et l'Office des normes du Gouvernement canadien, ont fait de l'excellent travail." Le ministre a ajouté que "le Conseil assurerait la couverture de toutes les activités de normalisation au Canada et constituerait un forum de discussion auquel pourraient participer toutes les parties intéressées".

Tel que mentionné dans le projet de loi, le Conseil des normes du Canada serait composé de 57 membres représentant les secteurs primaire et secondaire, les industries de distribution et de services, les associations de consommateurs, la communauté universitaire, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux.

DERNIER RAPPORT DE LA S.A.C.E.

Le dernier rapport annuel de la Société d'assurance des crédits à l'exportation (S.A.C.E.) a été rendu public récemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin. La Société a cessé d'exister le 30 septembre 1969 et a été remplacée le 1er octobre 1969 par la Société pour l'expansion des exportations, nouvellement formée.

La S.A.C.E. révèle que pendant les neuf mois de son fonctionnement en 1969, elle a assuré des ventes d'exportations d'une valeur de 175 millions de dollars, y compris 4 millions d'assurance au nom du gouvernement, et signé 10 accords autorisant 56 millions de dollars de financement à long terme. Ce chiffre se compare à 21 millions de dollars pour toute l'année 1968, et comprend un crédit de 5 millions de dollars à la Banque de développement industriel du Mexique qui peut, à son tour, reprêter cette somme aux Mexicains pour l'achat de biens d'équipement et de services canadiens.

Au cours de ses 25 années d'existence, la S.A.C.E. a assuré une somme globale de près de 3,000 millions de dollars de ventes à crédit pour fins d'exportations dans tous les coins du monde. Elle a versé 15,5 millions de dollars en réclamations par suite de difficultés de transfert de change. Elle a subséquemment recouvré à peu près les trois quarts de ces versements.

La Société a été autorisée en 1960 à consentir des prêts directs à des emprunteurs étrangers afin de leur permettre d'acheter des biens d'équipement et des services canadiens dans les cas où les crédits à long terme étaient requis. Au cours des neuf ans d'existence de ce régime, 61 accords d'une valeur globale de 457 millions de dollars, et ayant trait à des projets dans 20 pays, ont été signés.

Il avait été prévu que la S.A.C.E. serait un organisme à but non lucratif dont les dépenses et pertes seraient compensées par des primes. Depuis le début de ses opérations en 1944 jusqu'au 30 septembre 1969, les bénéficiaires nets, déduction faite du coût de fonctionnement et des pertes, se sont élevés à \$4,230,000, ce qui constitue une réserve de seule-

ment 2.4 pour cent des obligations encourues en vertu des contrats d'assurance émis par la S.A.C.E. à ses propres risques.

La Société pour le développement des exportations, qui succède à la S.A.C.E., a pris à sa charge tous les biens, droits, obligations et responsabilités de son prédécesseur, mais elle dispose de ressources financières grandement accrues ainsi que de meilleurs termes d'assurance, de garanties et de prêts. Elle est également autorisée à assurer les sociétés canadiennes qui investissent à l'étranger, contre les pertes résultant de risques non commerciaux tels que l'expropriation, la confiscation, les émeutes, la guerre ou la révolution, ou l'impossibilité de rapatrier les capitaux ou revenus.

LE BALLET NATIONAL À L'EXPO 70

Le Ballet national du Canada sera la seule troupe de ballet à se produire à l'Expo 70 d'Osaka, au Japon.

Pendant la semaine canadienne, du 24 au 29 mai, il présentera à la foire internationale son grand spectacle *Roméo et Juliette* de John Crauko, et un programme mixte. Les oeuvres inscrites à ce dernier seront *Four Temperaments* de George Balanchine, *Le Loup* de Roland Petit et *Solitaire* de Kenneth MacMillan.

Le Ballet national du Canada participera à la série de spectacles classiques de l'Expo 70 et il se produira sous les auspices du Centre national des Arts. Les danseurs sont parrainés aussi par l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 1970, le ministère canadien des Affaires extérieures et la Participation canadienne à l'Exposition universelle de 1970, qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le Ballet donnera *Roméo et Juliette* les 24 et 26 mai, et le programme mixte les 28 et 29 mai, avec l'accompagnement de l'Orchestre philharmonique d'Osaka. Tous les spectacles auront lieu au Théâtre du Festival, dans le quartier des affaires d'Osaka.

Pour la Journée du Canada du 27 mai, le Gouvernement canadien a demandé au Ballet de donner une représentation spéciale à l'Expo; nos artistes danseront une valse du *Lac des Cygnes*, jouée par les musiciens de la Gendamerie royale du Canada.

Soixante danseurs et 22 auxiliaires s'envoleront le 19 mai pour Osaka et reviendront à Toronto le 1er juin.

La production de lingots d'acier de la semaine close le 21 mars 1970 a été de 238,582 tonnes, soit une baisse de 2.9% par rapport à celle de la semaine précédente (245,713 tonnes). La production de la semaine correspondante de l'année 1969 avait été de 220,548 tonnes.

NOUVEL ÉTIQUETAGE SUR PRODUITS DANGEREUX

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a rendu public le règlement qui exigera de nouvelles étiquettes d'avertissement à l'égard de produits d'usage quotidien qui contiennent du poison ou qui sont inflammables, explosifs ou corrosifs.

En vertu des nouvelles stipulations, une série uniforme de symboles indiquera la nature de même que le degré du risque, et des énoncés relatifs aux précautions à prendre et aux premiers soins à donner apparaîtront sur les étiquettes dans les deux langues officielles.

"D'après l'expérience acquise par les centres de lutte contre les empoisonnements et les services d'urgence des hôpitaux à travers le pays, il est tout à fait essentiel que l'on adopte cette mesure", a dit M. Basford. "Des milliers et des milliers de décès, blessures et empoisonnements peuvent être évités si l'on aide aux gens à se rendre compte des dangers que présentent certains des produits qu'ils ont dans leur foyer."

Ces nouveaux symboles ont été mis à l'essai dans des zones scolaires d'Ottawa où un pourcentage élevé d'enfants ont compris instinctivement leur signification.

"Il sera encore nécessaire d'enseigner aux enfants le sens précis des symboles, et j'espère que grâce à l'appui des parents et des enseignants ce programme sera aussi efficace que possible," a souligné le ministre.

Le nouveau règlement, le premier à être édicté en vertu de la Loi sur les produits dangereux, traite tout particulièrement des produits chimiques de consommation comme les produits à blanchir, les encaustiques, les assainisseurs, les colles et les agents de nettoyage.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les symboles mis au point par le Bureau de la consommation représentent quatre sortes de risques. Un crâne et des os en croix représentent du poison. Une flamme symbolise une substance inflammable. Une boule qui explose figure une substance explosive. Une main plongée dans le liquide d'un contenant représente un produit corrosif.

Chacun de ces symboles est tracé à l'intérieur d'une figure qui indique le degré ou l'importance du risque. Un octogone, à la manière d'un écriteau routier d'arrêt, est un signe de danger. Un losange, tel



DANGER
POISON



DANGER
INFLAMMABLE



DANGER
EXPLOSIF



DANGER
CORROSIF



AVERTISSEMENT
POISON



AVERTISSEMENT
INFLAMMABLE



AVERTISSEMENT
EXPLOSIF



AVERTISSEMENT
CORROSIF



ATTENTION
POISON



ATTENTION
INFLAMMABLE



ATTENTION
EXPLOSIF



ATTENTION
CORROSIF

Nouveaux symboles

un écriteau routier d'avertissement, symbolise un avertissement. Un triangle, à la manière d'un écriteau routier indiquant l'obligation de céder le passage, signifie attention. L'ensemble complet comprend 12 symboles qui peuvent être employés suivant des combinaisons diverses.

Tous les produits chimiques de consommation mentionnés dans le règlement doivent porter sur l'aire d'affichage principale du contenant le symbole approprié, pour indiquer la nature du risque. Le règlement stipule également que les symboles doivent être d'une certaine dimension suivant le format du contenant. Les degrés du risque, — danger, avertissement, ou attention, — doivent également être précisés, en caractères dont la dimension dépendra du format du contenant afin qu'on puisse facilement les reconnaître. En outre, un énoncé d'avertissement et une formule des premiers soins doivent également figurer sur le contenant.

L'application du règlement suppose qu'effectivement tous les produits chimiques de consommation visés par le document et vendus au Canada doivent être étiquetés à nouveau. En vue de donner aux fabricants un délai raisonnable pour cette opération, le législateur a fixé au 1er juin 1971 la date de mise en vigueur du règlement.

Après cette date, quiconque ne se conformera pas aux dispositions dudit règlement sera passible d'une amende de \$1,000 et (ou) d'un emprisonnement de six mois, sur déclaration sommaire de culpabilité, ou d'un emprisonnement de deux ans sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation.

LE RÔLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES

(Suite de la p. 2)

plan des négociations sur le désarmement — pour ne citer que quelques activités.

Les dépenses de tous les autres ministères exerçant leurs activités à l'étranger ont doublé au cours de la même période, reflétant l'augmentation du nombre et de la complexité des intérêts canadiens à l'étranger. Comme on pouvait s'y attendre, il a fallu consacrer davantage de temps et déployer plus d'efforts en vue de coordonner les activités du Gouvernement canadien dans tous les pays et au sein des organisations multilatérales où il est représenté, afin d'assurer la mise en application ordonnée et cohérente des politiques et des programmes de notre gouvernement. Le développement des activités déployées à l'étranger par l'ensemble du gouvernement canadien a entraîné une augmentation considérable des tâches et des dépenses auxquelles le ministère doit faire face pour fournir l'aide administrative accrue dont on a besoin.

MESURES D'AUSTÉRITÉ

Dans le cadre de la campagne anti-inflationniste du gouvernement, il a été annoncé l'été dernier que, sauf pour certaines activités de caractère prioritaire, les ministères devraient résorber les hausses de prix et de salaires et maintenir leurs prévisions pour l'année prochaine au niveau de 1969-70. Cela a représenté un effort énorme, car l'inflation ne sévit pas seulement au Canada. Dans le monde entier, les salaires, les prix et les loyers accusent une hausse rapide, et nous avons estimé que nous aurions eu besoin de quelque 7.5 millions de dollars supplémentaires uniquement pour maintenir nos comptes au niveau de 1969-70. Compte tenu des directives financières de l'été dernier, le ministère a été obligé de réduire ses opérations dans cette proportion.

Lorsqu'il s'agit de procéder à une telle réduction, le ministère dispose d'une marge de manoeuvre très faible puisqu'il se compose essentiellement de fonctionnaires, de personnel de soutien et d'installations. Les dépenses de fonctionnement afférentes à tout cela sont renouvelables par nature. Il n'y a que trois programmes qui soient, dans une certaine mesure, discrétionnaires: le service d'information à l'étranger, les relations culturelles et les immobilisations. Pour l'année à venir nous avons réduit notre programme d'information à l'étranger de 1.6 million de dollars à 1 million, celui relatif aux relations cul-

turelles de 1.9 million à 1.3 million et nos immobilisations de 7 millions à 5.4 millions de dollars. Il nous est impossible de procéder à des réductions plus importantes. Les programmes culturels et d'information constituent un élément essentiel de la mise en oeuvre de notre politique étrangère et le programme des dépenses d'immobilisation a été réduit à un point tel que seuls les projets approuvés lors de l'annonce des restrictions seront exécutés.

Une fois ces réductions faites, il restait encore 5 millions de dollars à trouver. Après avoir longuement et soigneusement étudié la question, il a été décidé de fermer sept missions et de retirer tout le personnel des Affaires extérieures de six autres. Pour trouver les 5 millions, il a fallu licencier un certain nombre de fonctionnaires et d'employés de soutien compétents. De telles mesures correspondent à d'amères nécessités, et leur application ne peut manquer d'affecter le moral à l'intérieur du ministère.

Il est probable que les changements à apporter à l'organisation de l'ensemble du service extérieur étaient une nécessité depuis longtemps. Le monde évolue, le Canada aussi. Les circonstances et les priorités ne sont plus les mêmes. Les membres compétents et à l'esprit ouvert du service extérieur accueillent favorablement des changements qui leur permettront de servir plus efficacement les intérêts du Canada à l'étranger. Ils veulent aller de l'avant en vue de mettre leurs actes en harmonie avec les exigences actuelles et de pouvoir mieux servir les intérêts du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des milieux commerciaux intéressés aux exportations, et des particuliers.

Les changements qui surviennent au ministère ne sont pas tous la conséquence de la campagne d'austérité. Il y a actuellement un programme de renouveau qui va améliorer le rendement du service extérieur et en faire une carrière plus attrayante encore pour certains de nos jeunes les plus capables.

Vous avez également sous les yeux les prévisions relatives à l'Agence canadienne de développement international. Elles s'élèvent au total à 334.5 millions de dollars consacrés à des programmes d'aide au développement sous forme de subventions et de prêts, et à 8.9 millions pour l'administration de l'Agence. Il y a lieu d'ajouter à cette aide une somme de 30.6 millions de crédits et d'avances, autorisés par décret ou prévus autrement par le ministère, ce qui porte le montant total de l'aide canadienne approuvée pour 1970-71 à 365 millions de dollars contre 338 millions pour l'année financière 1969-70....